

L'organisation de l'État en Charente-Maritime

En Charente-Maritime, l'État territorial est structuré autour:

- du **préfet qui est le représentant du Gouvernement** et dirige les services de l'État dans le département: il est le seul chargé de l'ordre public, du contrôle administratif des collectivités et de leurs établissements et de l'exercice des missions régaliennes de l'État;
- des **services de la préfecture et des quatre sous-préfectures** (Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Jonzac)
- des **services de police et des unités de gendarmerie**

Par ailleurs, l'État dispose des services suivants:

- **trois directions départementales** sur lesquelles le préfet a une autorité hiérarchique: la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP);
- **trois unités départementales de directions régionales**: la DIRECCTE (travail et emploi), la DRAP (culture) et la DREAL (environnement, aménagement, logement);
- **trois services spécifiques**: la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS), la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et le service départemental de l'éducation nationale (SDEN), anciennement inspection académique.



GENDARMERIE

121 rue des Gonthières, 17021 La Rochelle Cedex
Téléphone: 05 46 00 50 99

DDFIP

24, avenue de Fétilly, 17021 La Rochelle 1
Téléphone: 05 46 00 39 39

UD DIRECCTE

Cité administrative Chasseloup-Laubat, 17021 La Rochelle 1
Téléphone: 05 46 50 50 51

DDCS

Cité administrative Chasseloup-Laubat, 17026 La Rochelle 1
Téléphone: 05 46 35 25 30

UDAP

Cité administrative Chasseloup-Laubat, 17025 La Rochelle 1
Téléphone: 05 46 41 09 57

DDSP

2 place de Verdun, 17023 La Rochelle Cedex
Téléphone: 05 46 51 36 36

DDTM

89 avenue des Cordeliers, CS 80000 17018 La Rochelle Cedex 1
Téléphone: 05 46 68 60 00

DD ARS

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers,
CS 90583 - 17021 La Rochelle Cedex 1
Téléphone: 05 49 42 30 50

DDPP

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers, 17000 La Rochelle
Téléphone: 05 46 68 60 00

SDEN

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers, 17021 La Rochelle
Téléphone: 05 16 52 68 00

Hors plan de situation

UD DREAL

ZI, rue Aristide-Bergès, 17184 Périgny Cedex
Téléphone: 05 46 51 42 00

Préfecture de la Charente-Maritime

38 rue Réaumur, 17017 La Rochelle Cedex 01
Téléphone: 05 46 27 43 00

www.charente-maritime.gouv.fr



L'État en Charente-Maritime : *qui fait quoi ?*

LES TROIS DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES,

... LES TROIS DÉLÉGATIONS RÉGIONALES,

... ET TROIS SERVICES SPÉCIFIQUES

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Elle met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la mer.

Ses missions :

- prévenir les risques naturels, mais aussi promouvoir le développement durable, la biodiversité, veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux ;
- mettre en œuvre la politique de la mer et du littoral et celle des gens de mer ;
- appliquer les politiques en matière d'environnement, d'agriculture, de préservation de la ressource en eau, d'aménagement du territoire, de logement, d'urbanisme, de construction et de transport.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS)

Elle met en œuvre les politiques de l'État en faveur de la cohésion sociale.

Ses missions :

- lutter contre l'exclusion et les discriminations, mener les actions sociales de la politique de la ville, protéger les populations vulnérables ;
- développer le lien social par le soutien à la vie associative, aux pratiques sportives et aux actions en faveur des jeunes, contrôler la sécurité des pratiques sportives et l'accueil des mineurs durant le temps des loisirs.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

Elle met en œuvre les politiques publiques de protection des populations.

Ses missions :

- assurer la protection des consommateurs et la régulation des marchés ;
- assurer la qualité et sécurité de l'alimentation ;
- prévenir et contrôler les risques liés aux productions animales ;
- assurer la santé et la protection des animaux.

L'unité départementale de LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (UD DIRECCTE)

Elle décline, au niveau départemental, les missions en matière de travail et d'emploi : accompagner le développement des entreprises et favoriser leur compétitivité, l'emploi et les compétences. Elle veille aux conditions et au respect des réglementations du travail, à favoriser le dialogue social et protéger les salariés au travail.

L'unité départementale de LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UD AP)

Elle décline, au niveau départemental, la politique culturelle de l'État, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Elle assure aussi la promotion de toutes les activités culturelles.

L'unité départementale de LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (UD DREAL)

Elle décline, au niveau départemental, les missions régionales de prévention des risques et des nuisances générées par les installations classées, action dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

La délégation territoriale de L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

En lien avec le siège régional, elle a pour mission d'assurer une meilleure adéquation de l'offre et des besoins, d'adapter les politiques de prévention aux besoins et contribuer à réduire les inégalités territoriales en matière de santé. L'ARS organise les parcours de soins, facilite la coordination entre les professionnels et les établissements de santé et optimise les dépenses de santé.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

Elle résulte de la fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale, ce qui a permis la mise en place du guichet fiscal unique pour les contribuables. Ses missions sont fiscales (traitement des déclarations, calcul de l'impôt et lutte contre la fraude) et de gestion publique en assurant le contrôle et le paiement des dépenses de l'État, et apportant un rôle de conseil fiscal et financier aux collectivités locales.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE (SDEN)

Le directeur académique des services de l'éducation nationale exerce son autorité sur l'ensemble des services et des établissements scolaires du département (excepté ceux de l'enseignement supérieur). Il met en œuvre la politique éducative définie par le ministre tout en déclinant le projet académique à l'échelon départemental.



L'État en mouvement